

19/2017 - 30 janvier 2017

Statistiques des finances publiques

Quelle est l'ampleur des engagements conditionnels et prêts improductifs dans les États membres de l'UE?

Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, publie aujourd'hui des informations sur les engagements conditionnels et prêts improductifs des administrations publiques pour l'année 2015. Ces données ont été fournies par les États membres de l'UE dans le contexte du renforcement de la gouvernance économique et fiscale européenne ("six pack").

Les engagements conditionnels publiés dans ce communiqué comprennent des données sur les garanties publiques, les passifs liés aux partenariats privé-public enregistrés hors bilan des administrations publiques ainsi que les passifs des entités contrôlées par l'État classées en dehors du secteur des administrations publiques (sociétés publiques). Ces engagements sont dits "conditionnels" au sens où ils sont uniquement potentiels et ne peuvent prendre la forme de passifs effectifs que sous certaines conditions. Les prêts improductifs (actifs publics) pourraient quant à eux se traduire en perte potentielle pour l'État si ces prêts n'étaient pas remboursés. Ainsi, cette collecte de données constitue une avancée importante dans la transparence accrue des finances publiques dans l'Union européenne en dressant un portrait plus complet des impacts potentiels sur les positions financières des États membres.

Les données sont spécifiques à chaque pays et étroitement liées aux particularités nationales s'agissant de leur structure légale, financière et économique. Des progrès significatifs ont été accomplis en termes de couverture et d'exhaustivité des données. Néanmoins, les données couvertes ne sont encore pas complètes pour tous les États membres, comme indiqué dans les notes pays. S'agissant tout particulièrement des passifs des sociétés publiques, la comparabilité des données est limitée car, pour quelques États membres, les données transmises n'incluent pas les passifs des institutions financières et/ou les passifs des unités contrôlées par des administrations locales.

D'autres aspects doivent être pris en compte dans l'analyse des résultats des passifs des sociétés publiques. Tout d'abord, les données relatives aux passifs des sociétés publiques ne sont pas consolidées, ce qui signifie qu'une partie des passifs de ces unités peut être contractée avec des entités appartenant au même groupe que ces sociétés. Ces montants ne peuvent pas être identifiés à partir des données reportées. Ensuite, la collecte de données concerne uniquement les passifs, sans les contrebalancer avec des actifs. Ceci est très important dans le cas des institutions financières détenant habituellement des montants significatifs tant de passifs que d'actifs. En outre, certains États membres ayant davantage d'entités contrôlées par l'administration publique et engagées dans des activités financières, ils reportent ainsi plus de passifs que les États membres où de telles entités n'existent pas ou sont en nombre très limité. De plus, pour certains États membres, la plupart des passifs reportés par les institutions financières concernent des dépôts détenus par des banques contrôlées par l'administration publique.

Il peut y avoir des différences entre les données publiées l'an dernier et celles publiées aujourd'hui. Les révisions et/ou modifications intervenus entre ces deux années de référence sont principalement dus à une couverture des données nettement améliorée, à des mises à jour des sources de données ou à des reclassifications sectorielles.

Dans les pages qui suivent, des données 2015 sur les engagements conditionnels et prêts improductifs sont présentées, pour chaque État membre, exprimées en pourcentage du PIB. Des annexes fournissent une description des indicateurs ainsi que des informations propres à chaque pays. Des ventilations détaillées ainsi que la série de données pour les années antérieures à 2015 sont disponibles dans la [base de données](#) d'Eurostat.

Total des engagements conditionnels et prêts improductifs des administrations publiques dans les États membres de l'UE, 2015

(en % du PIB*)

	Garanties publiques**			Passifs liés aux partenariats public-privé (PPP) hors bilan	Passifs des entités contrôlées par l'État classées hors secteur des administrations publiques***			Prêts improductifs (actifs publics)
	Ponctuelles	Standard	Total		Entités engagées dans des activités financières	Entités engagées dans d'autres activités	Total	
Belgique ^a	9,3	0,6	9,9	0,1	37,3	14,1	51,4	:
Bulgarie	0,4	0,1	0,5	0,0	3,6	8,5	12,1	0,1
Rép. tchèque ^a	0,3	0,0	0,3	0,0	-	12,2	12,2	1,7
Danemark ^a	9,5	0,1	9,6	0,2	10,7	20,4	31,1	0,3
Allemagne ^a	15,4	0,0	15,4	0,0	105,8	4,6	110,4	0,1
Estonie ^a	0,0	1,5	1,5	0,2	-	8,7	8,7	0,1
Irlande ^a	4,9	0,0	4,9	0,9	44,2	6,0	50,2	1,5
Grèce ^a	27,8	0,0	27,8	0,1	83,5	7,9	91,4	0,2
Espagne ^a	9,6	0,0	9,6	0,3	26,2	3,4	29,6	0,2
France ^a	2,1	2,1	4,2	0,0	44,1	18,5	62,7	:
Croatie ^a	2,2	:	2,2	0,1	4,9	5,8	10,7	:
Italie ^a	1,2	1,0	2,2	0,0	26,8	20,6	47,4	0,0
Chypre	15,4	0,0	15,4	0,9	:	:	:	:
Lettonie ^a	1,1	0,5	1,6	0,0	-	20,8	20,8	0,2
Lituanie	0,2	0,5	0,8	0,0	0,2	6,8	6,9	0,1
Luxembourg ^a	3,7	1,5	5,2	0,0	75,3	5,4	80,7	0,0
Hongrie ^a	9,0	0,2	9,2	1,8	15,4	5,1	20,5	0,0
Malte	16,0	0,0	16,0	0,1	3,7	18,7	22,3	0,0
Pays-Bas ^a	3,6	0,4	4,0	0,4	90,3	17,8	108,1	0,5
Autriche ^a	22,9	0,0	22,9	0,1	18,5	14,5	33,1	1,5
Pologne ^a	6,0	0,6	6,6	0,0	19,5	11,7	31,3	0,3
Portugal ^a	6,7	0,0	6,7	3,4	68,8	4,0	72,8	1,4
Roumanie	0,4	1,8	2,2	0,0	4,0	4,3	8,3	0,0
Slovénie ^a	10,7	0,0	10,7	0,0	47,7	20,0	67,7	7,5
Slovaquie	0,0	0,0	0,0	1,2	0,3	1,3	1,6	:
Finlande ^a	27,4	1,0	28,3	0,0	20,2	22,9	43,2	0,1
Suède ^a	11,1	0,0	11,1	0,0	19,2	25,6	44,7	0,7
Royaume-Uni ^a	8,6	0,1	8,7	1,7	40,1	5,0	45,2	0,6

^a Voir les notes spécifiques à chaque État membre en annexe 2

: données non disponibles

- ne s'applique pas

* Les données du PIB utilisées sont celles fournies dans le cadre de la notification d'octobre 2016 relative à la procédure concernant les déficits excessifs.

** Les données sur les garanties ne comprennent pas: 1) les garanties publiques émises au sein du mécanisme de garantie en vertu de l'accord-cadre de la Facilité Européenne de Stabilisation Financière (FESF); 2) les garanties de type instrument dérivé répondant à la définition des instruments financiers dérivés du SEC2010; 3) les garanties d'assurance-dépôt et mécanismes comparables; 4) les garanties publiques émises sur des événements dont l'incidence est très difficile à couvrir au moyen d'assurances commerciales (tremblements de terre, inondations de grande ampleur, etc.).

*** Seules les entités dont les passifs excèdent 0,01% du PIB sont incluses dans le total de chaque État membre.

Annexe 1: Brève description des indicateurs

La [Directive du Conseil 2011/85, art 14\(3\)](#) requiert la publication, par les États membres de l'UE, d'informations pertinentes sur *les engagements conditionnels susceptibles d'avoir un impact élevé sur les budgets publics, y compris les garanties publiques, les prêts improductifs et les passifs découlant de l'activité d'entreprises publiques*. Un guide de mise en œuvre est fourni dans la [décision d'Eurostat du 22 juillet 2013](#) sur l'ajout des engagements conditionnels et obligations potentielles au questionnaire lié à la PDE (en anglais uniquement).

Les **garanties** relèvent d'un contrat en vertu duquel un garant s'engage vis-à-vis d'un prêteur à compenser la perte que risque de subir celui-ci en cas de défaillance d'un emprunteur. Une **garantie ponctuelle** est définie comme étant individuelle/particulière, et pour laquelle les garants ne sont pas en mesure d'estimer précisément le niveau de risque correspondant. Les garanties ponctuelles sont liées à des titres de créances (par exemple des prêts, des obligations). Les données se rapportent au stock total de dettes garanties par les entités publiques. Les **garanties standard** sont des garanties émises en grand nombre, généralement pour des montants relativement faibles, selon un schéma identique. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer précisément le risque de défaut de chaque prêt, il est en revanche possible d'évaluer combien vont faire défaut. Il s'agit par exemple de garanties de prêts hypothécaires, de prêts étudiants, etc. Les données se rapportent au stock total d'actifs couverts par les garanties standard. Alors que les provisions pour les garanties standard sont considérées comme de réels engagements, le stock total d'actifs couverts par les garanties standard est quant à lui considéré comme un engagement conditionnel.

Les **partenariats public-privé (PPP)** sont des contrats complexes de longue durée entre deux unités dont l'une est généralement une société (ou un regroupement de sociétés, publiques ou privées), appelée «opérateur» ou «partenaire», et l'autre une unité d'administration publique. Les PPP impliquent généralement une dépense en capital significative afin de créer ou de rénover des actifs fixes par la société, qui les gère et les exploite dans le but de produire et de fournir des services à l'unité publique ou au grand public pour le compte de l'unité d'administration publique. Un partenariat public-privé comptabilisé hors bilan de l'administration publique signifie que les actifs ne sont pas considérés comme détenus économiquement par l'État et que la formation brute de capital fixe n'est pas enregistrée comme dépense publique au moment où elle intervient. **Le total des passifs (encours d'obligations) liés aux partenariats public-privé comptabilisés hors bilan des administrations publiques** est exprimé en valeur ajustée des actifs. Il s'agit de la valeur contractuelle initiale du capital qui, au fil des années, est progressivement réduite par le montant de la "dépréciation économique" calculée sur la base d'estimations ou de données effectives. La valeur ajustée des actifs reflète ainsi la valeur actuelle de l'actif à un moment donné dans le temps. Le montant est censé refléter la formation brute de capital fixe et l'impact sur la dette dans le cas où l'État devrait acquérir les actifs pendant la durée du contrat.

Les **passifs des entités contrôlées par l'État classées en dehors du secteur des administrations publiques (sociétés publiques)** sont définis comme étant le stock de passifs pendants à la fin de l'année, basé sur les comptes des sociétés. Ces entités contrôlées par l'État ne sont pas classées au sein du secteur des administrations publiques du fait qu'elles se comportent comme des unités marchandes. Afin de mieux illustrer l'étendue des passifs selon les secteurs d'activité, ces passifs sont divisés en passifs d'entités engagées dans des activités financières et passifs d'entités engagées dans d'autres activités. Les entités engagées dans des activités financières comprennent les unités classées dans les divisions suivantes de la NACE Rév.2: Division 64: "Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite", mais à l'exclusion de la sous-division 6411 "Activités de banque centrale"; Division 65: "Assurance, réassurance et caisse de retraite, sauf sécurité sociale obligatoire"; et Division 66: "Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance"). Les entités engagées dans d'autres activités comprennent les unités exerçant toutes les autres activités.

Prêts improductifs (actifs publics): un crédit devient improductif lorsque les paiements des intérêts ou du principal sont échus depuis au moins 90 jours, ou lorsque les paiements d'intérêts couvrant au moins 90 jours ont été capitalisés, refinancés ou reportés par accord, ou enfin lorsque les paiements sont échus depuis moins de 90 jours mais qu'il existe d'autres bonnes raisons (par exemple, le dépôt du bilan par le débiteur) de douter que les paiements seront effectués intégralement. Les données sont collectées en valeur nominale.

Il convient de souligner que les indicateurs ci-dessus sont par nature hétérogènes et représentent différents types d'impact potentiel sur les finances publiques. En outre, dans certains cas, un même risque fiscal peut être reflété dans plusieurs indicateurs. Par exemple, lorsqu'un gouvernement garantit le passif d'une entité contrôlée par l'État classée en dehors du secteur des administrations publiques, les risques potentiels sont repris à la fois dans les données présentées dans les "Garanties" et dans celles pour les "passifs d'entités contrôlées par l'État classées hors du secteur des administrations publiques". Par conséquent, évaluer le risque total sur les finances publiques en additionnant les indicateurs pourrait conduire à surestimer l'impact potentiel.

Annexe 2: Notes spécifiques à chaque État membre

Des notes explicatives détaillées par pays sont disponibles sur le site web d'Eurostat.

Belgique

Garanties: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les garanties standard des administrations locales.

Passifs des sociétés publiques: la couverture des données n'est pas exhaustive pour quelques petites unités dans l'ensemble des sous-secteurs de l'administration publique, notamment pour celles des administrations locales. Il est toutefois probable que cela n'ait aucun impact sur les données.

République tchèque

Garanties: la couverture des données n'est pas exhaustive. Les données relatives aux entreprises comprises dans le secteur des administrations publiques ne sont pas totalement complètes; toutefois toutes les entités importantes sont couvertes.

Passifs des sociétés publiques: les données se réfèrent à 2014. Aucune entité engagée dans des activités financières ne dispose de passifs supérieurs à 0,01% du PIB.

Prêts improductifs: la majorité des prêts improductifs fait référence aux prêts des banques nationales de développement classées dans le secteur des administrations publiques.

Danemark

Garanties: les données ne sont pas disponibles pour les garanties standard des administrations locales.

Allemagne

Garanties: les données n'incluent ni les engagements institutionnels des organismes gouvernementaux appelés 'Anstaltslast', qui sont accordées aux institutions de droit public, ni les 'Gewährträgerhaftung'. Les risques afférents pour les finances publiques ont toutefois été communiqués sous forme d'obligations potentielles publiques, dans le montant total des passifs des entités contrôlées par l'État classées hors secteur des administrations publiques.

PPP hors bilan: les valeurs reportées ont été changées de "ne s'applique pas" en "zéro" du fait de nouvelles conventions de rapport. Tous les actifs des projets PPP sont comptabilisés dans le bilan du gouvernement.

Passifs des sociétés publiques: les données se réfèrent à 2014. Un montant important de passifs concerne les dépôts acceptés par les banques sous contrôle public.

Estonie

Passifs des sociétés publiques: aucune entité engagée dans des activités financières ne dispose de passifs supérieurs à 0,01% du PIB.

Irlande

Passifs des sociétés publiques: les données couvrent uniquement les sociétés publiques contrôlées par l'administration centrale.

Prêts improductifs: la plupart des prêts improductifs concerne les prêts d'une structure de défaillance financière classée au sein du secteur des administrations publiques.

Grèce

Garanties: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les garanties ponctuelles des administrations locales.

Passifs des sociétés publiques: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les administrations locales. De plus, les sociétés publiques engagées dans des activités financières ne sont que partiellement couvertes par les données.

Prêts improductifs: les données ne sont pas disponibles pour les fonds de sécurité sociale, toutefois les montants ne sont pas envisagés comme étant conséquents.

Espagne

Prêts improductifs: les données ne sont pas exhaustives pour les administrations locales.

France

Garanties: les données ne sont pas disponibles pour les administrations locales.

Passifs des sociétés publiques: les données se réfèrent à 2014. La couverture des données n'est pas exhaustive pour les administrations locales.

Croatie

Garanties: les données ne sont pas disponibles pour les garanties standard.

Italie

Passifs des sociétés publiques: les données font référence soit à 2015 soit à 2014. Pour un faible pourcentage d'unités, les données se réfèrent à l'année 2013.

Prêts improductifs: les données ne sont pas disponibles pour les administrations locales et pour les fonds de sécurité sociale.

Lettonie

Passifs des sociétés publiques: aucune entité engagée dans des activités financières ne dispose de passifs supérieurs à 0,01% du PIB.

Luxembourg

Garanties: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les administrations locales.

Hongrie

Garanties: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les garanties ponctuelles. En outre, les données comprennent les garanties accordées aux unités classées en dehors du budget des administrations locales ou centrales, mais classées au sein du secteur des administrations publiques.

Pays-Bas

Passifs des sociétés publiques: Pour la plupart des unités, les données sont consolidées au niveau d'un groupe d'entreprises. Une quantité considérable de passifs concerne les institutions financières sous contrôle public.

Autriche

Passifs des sociétés publiques: les données se réfèrent à 2014.

Prêts improductifs: la majorité des prêts improductifs se rapporte aux prêts d'une structure de défaillance financière classée au sein du secteur des administrations publiques.

Pologne

Garanties: les données relatives aux garanties standard des administrations locales ne sont pas disponibles.

Portugal

Prêts improductifs: la couverture des données n'est pas exhaustive. La majorité des prêts improductifs se rapporte aux prêts d'une structure de défaillance financière classée au sein du secteur des administrations publiques.

Slovénie

PPP hors bilan: les données ne sont pas disponibles pour les administrations locales.

Passifs des sociétés publiques: Une quantité considérable de passifs concerne les dépôts de banques publiques sous contrôle public.

Prêts improductifs: la majorité des prêts improductifs se rapporte aux prêts d'une structure de défaillance financière classée au sein du secteur des administrations publiques.

Finlande

PPP hors bilan: la couverture des données peut ne pas être exhaustive.

Prêts improductifs: la couverture des données n'est pas exhaustive s'agissant de l'administration centrale. Les données ne sont pas disponibles pour les administrations locales ainsi que pour les fonds de sécurité sociale.

Suède

PPP hors bilan: la couverture des données peut ne pas être exhaustive pour les administrations locales.

Royaume-Uni

PPP hors bilan: la couverture des données n'est pas exhaustive pour les administrations locales.

Prêts improductifs: les données ne sont pas disponibles pour les administrations locales.

Méthodes et définitions

Les données relatives aux engagements conditionnels et obligations potentielles des administrations publiques sont collectées dans le contexte du paquet législatif renforcé sur la gouvernance économique ("six pack") adopté en 2011. En particulier, la Directive 2011/85 du Conseil sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres demande aux États membres de publier l'information adéquate relative aux engagements conditionnels ayant des impacts potentiellement importants sur les budgets publics, y compris l'étendue, des garanties publiques, des prêts improductifs ainsi que des passifs découlant d'opérations de sociétés publiques.

Les engagements conditionnels ne font cependant pas partie de la dette publique (Maastricht) telle que définie dans le Règlement (CE) N° 479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

Révisions et calendrier

Les données révisées des années précédentes sont disponibles dans la base de données dédiée d'Eurostat, avec une information explicative des révisions et/ou modifications importantes intervenues entre les données de 2014 et celles de 2015.

Plus d'informations

Section du site web d'Eurostat consacrée aux engagements conditionnels.

Base de données d'Eurostat sur les administrations publiques. Pour certains États membres, des données consolidées sur les passifs des sociétés publiques sont également disponibles.

Métadonnées d'Eurostat sur les engagements conditionnels publics et obligations potentielles.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGÉAIS

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Production des données:

Malgorzata SZCZESNA

Tél: +352-4301-37 407

malgorzata.szczesna@ec.europa.eu

Camelia JUTTNER

Tél: +352-4301-38 976

camelia.juttner@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu